

COMMUNE DE PORTO-VECCHIO (Corse du Sud)

SELURL Marie Anne PIERI
Notaire de la république – Officier Public
Résidence TADDEI Bastien BP 37
20270 ALERIA

Tél : 04.95.57.03.76 / Fax : 04.95.57.03.90.

Email : marie-anne.pieri@notaires.fr

Site Internet: www.pieri-aleria.notaires.fr

AVIS DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 29 juin 2020

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Me Marie-Anne PIERI, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaire de la prescription :

Mme Joséphine Marie-Thérèse ANDRIETTI, née à PORTO-VECCHIO le 11 avril 1950, dt à PORTO-VECCHIO (20137) 2 Rue Sampiero.

Désignation des Biens :

COMMUNE DE PORTO-VECCHIO (CORSE-DU-SUD)

Dans une maison à usage d'habitation, élevée de deux étages sur rez-de-chaussée, et grenier au-dessus, cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
AE	293	2 RUE SAMPIERO	00 ha 01 a 00 ca

Lot n°3 : Un appartement situé au deuxième étage, dont l'accès se fait par un escalier extérieur, dont la porte d'entrée est située sur un palier à l'Ouest, donnant sur un séjour /cuisine qui dessert côté Nord une salle d'eau avec w.c., côté Nord-est une chambre, avec rangement sous escaliers, dont la surface totale est d'environ 37,79m².

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS
Me Marie-Anne PIERI